

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° CA 2023-35-RPA

Convocation du 12 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Montant des loyers et des charges aux  
1er janvier 2024 à la Résidence autonomie  
Louis Veillaud

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf du mois de décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, Adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme DOUHARD, Mme METERY, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Étaient excusés M. LAGRANGE, Mme SEVIN, M. DEVAUX,

Secrétaire de séance M. BARREAU

Rapport présenté par Mme GILLOT

Le rapporteur informe :

Le loyer facturé aux résidents subit la hausse légale des loyers ; il est révisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en application de la variation de la valeur du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente de l'indice de référence des loyers (IRL) soit une augmentation de 3, 50 % au 01/01/2024.

Il propose de maintenir le montant des charges et de le réévaluer au 1<sup>er</sup> mars 2024 en tenant compte des sommes indiquées au compte de gestion 2023.

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les montants des loyers de la résidence autonomie Louis Veillaud ainsi que celui des charges afférentes comme suivent :

- Logement type T2 : Loyer : 351,02 €

Charges : 346,26 €

---

= 697,28 €

- Logement type T1 Bis : Loyer : 257,42 €

Charges: 262,55 €

---

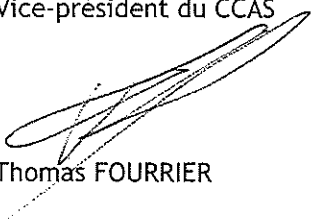
= 519,97 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires sociales

Vice-président du CCAS

Thomas FOURRIER



Le secrétaire de séance,

Georges BARREAU



Transmis à la Sous-Préfecture le 27 Décembre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 3 Janvier 2024.